REGLEMENT de l'évènement du 4 Oct.2026

1/ TEXTE APPLICABLE :

a/ la réglementation des manifestations hors stade, adoptée par le comité directeur de la FFA du 30 juin 2017 applicable au 1er nov. 2017.

b/ la réglementation des manifestations de running, adoptée par le comité directeur de la FFA des 19 et 21 déc. 2023 applicable au 16 janv. 2024

2/ASSURANCE

Les organisateurs sont couvert par une assurance responsabilité civile souscrite sous le n° de contrat AA261515

Les participants doivent s'assurer personnellement

Le médecin est assuré par l'organisation

3/SECURITE

Une assistance médicale est assurée par la protection civile

Par la présence d'un médecin

Toutes les entités responsables reçoivent un dossier avec les informations nécessaire au bon déroulement de l'événement

Tout participant doit venir en aide à toute personne en difficulté

4/PARCOURS :

Les parcours restent ouverts à la circulation régulée par les signaleurs. Chaque participant est tenu impérativement de suivre son circuit balisé.

Les parcours sont susceptibles d'être modifiés en raison d'impératif de sécurité / d'arrêté municipaux /ou d'intempéries. En conséquence de quoi la variation de distance se trouvera impacter de + ou - 500m

Tous les parcours sont affichés, y figure le tracé , la position des signaleurs et les postes de ravitaillement

Tous les parcours sont matérialisés par des couleurs TRAIL **orange** 20km déniv.+453; MARCHE **vert** 14km déniv.+236; COURSE **bleu**

15km déniv.+215 ; RANDO **jaune** 9km déniv.+190

5/PUCES :

Toutes les puces électroniques **non remises** aux organisateurs seront **facturées à hauteur de 10 € pièce**

6/LICENCE :

Application l'article L.231-2 du code des sports.

Pour les non licenciés, téléchargez le **Pass Prévention Santé**

Pour les mineurs : Autorisation parentale obligatoire

7/ENVIRONNEMENT :

Respecter l'environnement, la flore, la faune, les cultures ,et le travail de chacun

NE RIEN JETER : ni papiers, bouteilles vides et autres emballages biodégradables ou non. Il est mis à votre disposition des poubelles

Tout concurrent ne respectant pas ses règles minimale de propreté sera éliminé.

8/BENEVOLES :

tous les participants se doivent de respecter les bénévoles et réciproquement.

9/DROIT d'IMAGES :

Chaque participant autorise l'organisation et ses ayants droit à utiliser, ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée des épreuves par tout support et moyens connus ou inconnus à ce jour dans le monde entier et pour la durée maximale prévue par la loi.

10/RECOMPENSES :

Remise d'une bouteille de Madiran tous les participants {attention: l'abus d'alcool est dangereux pour la santé)

Remise de récompenses aux cinq premiers du scratch de chaque épreuves concernées

Remise de récompenses aux 3 premiers de chaque catégorie dans chaque épreuve concernée

Les récompenses scratch et catégorie ne sont pas cumulables.

RAPPEL des CATEGORIES

CADETS (U18)	**15-16 ans**	**2010/2011**
JUNIORS (U20)	**17-18 ans**	**2008/2009**
ESPOIRS (U23)	**19--21 ans**	**2005--2007**
SENIORS	**22--33 ans**	**1993-- 2004**
MASTERS		**1992 et avant**

Regroupement pour les autres catégories masters (homme/femme)

M0 - M1	**34 – 43 ans**	**1992/1983**
M2 - M3	**44 – 53 ans**	**1982/1973**
M4 - M5	**54 – 63 ans**	**1972/1963**
M6 - M7	**64 - 73ans**	**1962/1953**
M8 - M9	**74 - 83ans**	**1952/1943**
M10	**84 ----------**	**1942 et avant**